



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2017 RELATIF A L'ADAPTATION
DES VACATIONS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Jonathan Zosso président, Mmes Sylvie Moret, rapporteur, Floriane Wyss, MM. Laurent Besso, Jacques Morandi, Raphaël Mognetti, Tobias Meyer, membres et MM. Christian Heye et Alain Bettems, membres suppléants, s'est réunie le mercredi 31 mai, afin d'étudier ce préavis.

M. Andreas Meyer, syndic, ainsi que M. Marc Morandi, municipal, étaient présents pour répondre à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

La Municipalité a principalement réfléchi sur la manière de disposer davantage de temps afin de mieux coordonner les tâches lui incombant.

La possibilité d'une mise en place d'une prévoyance professionnelle permettrait aux élus d'exécuter leur mandat de municipal en ayant la possibilité de réduire leur taux d'activité professionnelle sans avoir à subir de perte sur la couverture de prévoyance professionnelle.

La constitution d'une prévoyance est intelligente et pérenne. Ce système existe déjà dans plusieurs communes de la région et peut motiver un plus grand nombre de futurs jeunes nouveaux municipaux en leur garantissant de conserver l'entier de leur cotisation LPP.

La participation serait d'un tiers des cotisations à la charge de l'assuré (Municipal/Syndic) et de deux tiers à la charge de l'employeur (Féchy). Cette quote-part est actuellement déjà en place pour tous les employés communaux.

Cette prévoyance LPP couvrirait les indemnités forfaitaires (montants restant inchangés) ainsi que les vacances, qui elles, passeraient de CHF 45.00 à CHF 50.00 de l'heure.

En globalité, cette formule conduirait à une charge supplémentaire pour la commune comme suit :

- Pour les vacances : environ CHF 4'500.00/an
- Pour les cotisations à la LPP : environ CHF 12'600.00/an
- Total pour l'ensemble du préavis d'environ CHF 17'100.00/an

Au vu de ce qui précède et après discussion et délibération, la COGEFIN propose à l'unanimité d'accepter le préavis N° 4/2017 relatif à l'adaptation des vacances des membres de la Municipalité tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président



Les Membres

